

LA FORÊT : UNE COMPOSANTE IMPORTANTE DE LA ZONE AGRICOLE



Les Plans de développement de la zone agricole et la valorisation de la forêt et des bioproduits issus de la forêt

La forêt occupe une place importante en zone agricole. La gestion active de celle-ci dans une perspective de développement durable, soit à des fins de récolte de la matière ligneuse, soit à des fins de mise en valeur à de multiples usages ou de conservation, constitue assurément un axe de développement à favoriser, notamment dans les régions ressources, mais également dans les régions où la préservation du couvert forestier peut se révéler un enjeu écologique.

Par ailleurs, dans un souci de la diversification des activités forestières, la valorisation des sous-produits de la forêt ou encore le développement de produits alimentaires ou de santé novateurs constituent des pistes intéressantes pour revitaliser le milieu rural.

Déjà, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, des laboratoires ruraux pour développer de l'expertise en nouvelle foresterie (polyvalence de la forêt et produits forestiers non ligneux) et dans le domaine énergétique (biomasse, biocarburants, énergie verte) sont actuellement en cours. Ces expériences devraient être d'une grande utilité pour la suite des choses.

La forêt occupe un peu plus de la moitié de la zone agricole. Selon les régions, le pourcentage d'occupation en zone agricole des espaces cultivés versus la forêt, les milieux naturels et autres usages varient considérablement¹. Dans certains cas, ces lots boisés seront dédiés à l'acériculture ou la sylviculture, tandis que dans d'autres, il s'agira de milieux naturels ou de friche non exploités.

La sylviculture est une activité agricole au sens de la LPTAA. Le législateur a, en effet, cru nécessaire d'intégrer dans sa définition de l'agriculture «...**le fait de laisser le sol sous couverture végétale ou de l'utiliser à des fins sylvicoles...**». Il s'agissait alors d'assurer l'homogénéité du territoire agricole en évitant, entre autres, l'effet damier, et les conditions optimales au développement de l'agriculture sous toutes ses formes et de préserver, par ailleurs, les peuplements forestiers propices à la production de sirop d'érable.

La forêt constitue donc une des nombreuses facettes de l'agriculture. Elle occupe, de plus, une superficie importante de la zone agricole et procure de l'emploi à nombre de personnes.

La forêt offre de multiples et vastes possibilités de développement si on prend la peine de l'aménager adéquatement et de l'exploiter dans une perspective de développement durable. Elle mérite donc toute l'attention nécessaire.

LES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Les forêts que l'on retrouve en zone agricole présentent plusieurs options de développement. Parmi ces options, on peut distinguer celles relatives :

- à la sylviculture;
- aux services environnementaux (emménagement des polluants atmosphériques, protection de la qualité de l'eau, maintien de la biodiversité);
- aux produits forestiers non ligneux, comprenant l'acériculture.

1 voir LPTAA

LA SYLVICULTURE

La sylviculture est l'art et la science de cultiver les forêts. Elle a pour objectif de faire évoluer les forêts en veillant à l'établissement d'une régénération ainsi qu'à leur entretien et leur exploitation. Des mesures sur l'âge, la composition, la densité et la vigueur des peuplements composant la forêt permettront d'établir un diagnostic et d'identifier les interventions nécessaires à l'amélioration ou le développement du potentiel productif du boisé. Par exemple, les interventions dans une érablière viseront à favoriser la croissance des arbres propices à la production de sève et à améliorer la qualité des tiges.

Les activités forestières et la récolte de bois sont cruciales pour le développement de nombreuses communautés rurales du Québec. Le bois récolté en forêt privée contribue pour environ 20 % de l'approvisionnement des usines de panneaux, pâtes et papiers et sciage au Québec. Une multitude de traitements sylvicoles existent selon les objectifs et les caractéristiques des forêts à aménager.

Réalisée selon les règles de l'art, notamment en protégeant les jeunes pousses et tiges lors des opérations forestières, la récolte de bois présente plusieurs avantages, dont :

- l'amélioration de la santé des peuplements forestiers (retrait des arbres malades ou dépérissants, diversité d'essences forestières) ;
- le maintien ou l'amélioration des habitats fauniques (sélection de certaines tiges).

Évidemment, toute intervention sylvicole adéquate ne serait se réaliser sans la confection d'un Plan d'aménagement forestier, signé par un ingénieur forestier. Celui-ci constitue la pierre d'assise du développement du potentiel forestier souhaité selon les objectifs arrêtés. Le Plan permet :

- de renseigner sur la composition forestière des lots boisés et leurs potentiels forestiers, acéricoles et fauniques;
- d'identifier les milieux à protéger;
- de clarifier les objectifs de gestion pour le boisé;
- d'organiser les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs.

En outre, la confection de celui-ci constitue une condition obligatoire pour s'enregistrer comme producteur forestier et accéder ainsi aux programmes gouvernementaux disponibles. Certains plans contiennent une information minimale sur le boisé, d'autres sont complexes, car ils visent **une gestion multiressource de la forêt privée**.

L'aménagement forestier multiressource consiste à aménager la forêt en tenant compte de plusieurs de ses ressources². Ainsi, lors d'un aménagement, au lieu de viser uniquement la production de bois, on peut chercher du même coup à favoriser la faune et à tirer profit d'autres ressources peu exploitées. L'approche multiressource encourage :

- la protection des ressources sensibles identifiées (milieux humides, écosystèmes forestiers exceptionnels, plantes rares, bandes riveraines, etc.);
- l'application de mesures d'atténuation lors de la réalisation des travaux sylvicoles, comme le maintien d'arbustes fruitiers et de chicots non dangereux .

Elle nécessite donc une analyse minutieuse des peuplements forestiers et des habitats fauniques qu'ils forment. Cette analyse permettra de déterminer le moment et les endroits propices à la préservation des éléments environnementaux et des habitats fauniques identifiés lors des travaux sylvicoles.

L'adoption de cette approche peut, dans certains cas, retarder de quelques années l'exécution de travaux sylvicoles dans un massif forestier pour maintenir les conditions favorables à la présence ou la croissance d'une espèce faunique donnée; dans d'autres cas, l'accélération des travaux sylvicoles pourrait être suggérée. Mais globalement, cette manière de procéder a peu d'impact sur le capital forestier. Elle maintient un niveau d'activité forestière semblable à l'approche conventionnelle, mais les interventions sont généralement de plus petites superficies, et ce, réparties sur l'ensemble de la propriété.

Les effets bénéfiques d'un tel aménagement se répercutent non seulement sur la santé et la productivité des peuplements forestiers concernés, mais également sur l'ensemble de la collectivité dans laquelle ils s'insèrent.

En maintenant des éléments importants pour la faune et la biodiversité comme des arbustes fruitiers, des chicots, des milieux sensibles et des habitats fauniques essentiels comme les ravages de cerf de Virginie, les travaux sylvicoles réalisés génèrent

2 Perspectives Forêt - janvier 2009, publication de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent, http://www.spfbsl.com/files/Agence_janv09.pdf

des possibilités de développement d'activités en milieu forestier autres que la récolte de la matière ligneuse en multipliant les usages potentiels de la forêt : la chasse, la pêche, les activités d'observation de la faune terrestre et aviaire ou de randonnées pédestres, la cueillette des petits fruits et des champignons, la récolte de la sève, etc.

LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Outre la sylviculture et l'exploitation possible des produits forestiers non ligneux, dont l'acériculture, la gestion adéquate de la forêt contribue à la protection de l'eau en termes de quantité et de qualité, au maintien de la biodiversité et à l'emmagasinement des polluants atmosphériques. Ces effets bénéfiques rejaillissent sur l'ensemble du milieu et de la région en préservant un environnement de qualité pouvant accueillir diverses activités écotouristiques.

LES COURS D'EAU ET LES MILIEUX HUMIDES

En matière de biodiversité, les milieux riverains et les milieux humides constituent des zones cruciales. Ils constituent le réservoir de reproduction ou d'habitat pour plusieurs espèces d'amphibiens, de reptiles, de poissons, de mammifères et d'oiseaux. La forêt québécoise renferme plusieurs ruisseaux, rivières, plans d'eau, autant de milieux riverains et certains milieux humides. Elle joue un rôle déterminant dans la santé de l'écosystème hydrique tant au chapitre de la quantité d'eau disponible que de sa qualité.

Le maintien d'un couvert forestier adéquat constitue, en effet, le meilleur régulateur de l'hydrologie d'un bassin versant. Il permet, entre autres, d'atténuer les débits de pointe lors des précipitations et la fonte des neiges en interceptant et retenant une partie de l'eau précipitée (évaporation, évapotranspiration, infiltration). Le sol forestier assure également, de par sa nature poreuse, la recharge des aquifères et l'alimentation des cours d'eau; en période d'étiage, les petits cours d'eau en milieu forestier maintiennent souvent un écoulement permanent, utile à la santé de nombre d'habitats.

En outre, le couvert végétal est le meilleur moyen de protéger les sols contre l'éclatement des particules de sol et leur transport vers le réseau hydrique. En réduisant l'érosion de surface et conséquemment, la quantité de sédiments se retrouvant dans le cours d'eau, le sol forestier préserve la qualité de l'eau et assure la pérennité des plans d'eau en limitant le phénomène d'eutrophisation.

MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ

Le maintien de la biodiversité implique autant la conservation de milieux d'intérêt en raison de leur spécificité, soit pour la faune ou la flore que la préservation globale d'un boisé en respectant l'évolution naturelle probable de celui-ci lors des travaux sylvicoles.

Protéger globalement et intervenir spécifiquement

On trouve, en forêt privée, une grande diversité d'écosystèmes dont la plupart sont communs. Dans ces cas, il importe de suivre la tendance naturelle des peuplements forestiers et de favoriser la croissance des essences forestières les mieux adaptées au milieu concerné. De simples précautions prises, par exemple, lors de l'aménagement de ponceaux et de traverses de cours d'eau peuvent contribuer à maintenir la biodiversité dans un secteur donné.

Il existe, toutefois, des milieux d'intérêt dédiés à la conservation qui correspondent souvent à des secteurs où l'on trouve des éléments particuliers de la biodiversité (présence d'espèces vulnérables ou menacées ou un habitat potentiel pour celles-ci)³. Il peut s'agir également d'habitats essentiels à la faune tels les héronnières, les habitats du rat musqué, les ravages de cerfs de Virginie, etc. Ces habitats particuliers peuvent être protégés en appliquant des mesures spécifiques à chacun.

Il peut être également d'intérêt de préserver un milieu stratégique qui, dans une perspective régionale, ajoute à la biodiversité locale, tel un corridor forestier emprunté par la faune en territoire agricole, un milieu protégeant une forêt rare, ancienne ou un refuge.

3 Au Québec, une loi protège les espèces fauniques et floristiques identifiées comme étant menacées ou vulnérables ainsi que leurs habitats. Une liste officielle de ces espèces a été dressée par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Un répertoire sur la diversité a également été produit par La Fondation de la faune du Québec.

Il existe aussi des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) qui sont classés selon trois catégories : rare, refuge de plantes menacées et forêt ancienne. Ces écosystèmes rares comportent plusieurs caractéristiques spéciales qui ont amené le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) à identifier plus de 300 EFE dont la moitié se trouvent en forêt privée.

L'EMMAGASINEMENT DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Les écosystèmes forestiers jouent un rôle essentiel dans les changements climatiques. En corolaire, la déforestation et la dégradation forestière augmentent la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère accentuant les changements climatiques. Car la forêt, par sa biomasse et ses sols, permet la séquestration du carbone et par conséquent réduit sa concentration dans l'atmosphère.

En outre, le feuillage des arbres et leur système racinaire permettent de réguler le cycle des éléments (azote, phosphore, potassium, soufre, etc.). En interceptant les polluants atmosphériques, les arbres assainissent les sols et préservent la qualité des eaux souterraines et de surface.

LA VALORISATION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Les produits forestiers non ligneux se définissent comme des produits ou des sous-produits des végétaux forestiers autres que la matière ligneuse (fibre) et réfèrent à des **espèces végétales indigènes ou naturalisées, cultivées ou récoltées** en forêt naturelle ou en plantation.

Les PFNL incluent également des **produits ou sous-produits d'origine animale issus de la forêt**, comme le suggère la définition que lui appose l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) soit : *un produit d'origine biologique autre que le bois, dérivé des forêts, d'autres terres boisées ou d'arbres hors forêt*.⁴

Les PFNL sont classés en fonction de leur utilisation probable. Ainsi, la FAO distingue huit catégories dans les produits forestiers non ligneux d'origine végétale et autant de catégories dans ceux d'origine animale.

Plus généralement au Québec, on regroupe sous quatre catégories, les PFNL⁵, soit :

- les produits de l'alimentation, qui regroupent, entre autres, les fruits sauvages, les champignons et les produits de l'érable;
- les produits ornementaux, qui comprennent notamment les arbres et les couronnes de Noël;
- les produits pharmaceutiques et nutraceutiques incluant notamment les extraits de l'if du Canada, le ginseng et la gomme de sapin;
- les produits manufacturés et les matériaux qui englobent les huiles essentielles, les résines, les alcools, etc.

L'ACÉRICULTURE : LE PLUS POPULAIRE DES PFNL

Bien qu'il existe des érabières dans le domaine public, la grande majorité des érabières se situe en zone agricole. Elles forment une partie importante de la forêt privée et constituent pour nombre de régions une source de revenus et d'emplois non négligeable.

Les quelque 13 500 acériculteurs québécois sont de loin les principaux producteurs de sirop d'érable au Canada et au monde. De fait, près de 91 % de la production canadienne et quelque 71 % à la production mondiale (en 2008) sont réalisées au Québec. En 2007, la valeur de la récolte de sirop d'érable a été estimée à 136 M\$⁶.

Près de 85 % de la production acéricole annuelle du Québec est vendue en vrac à des entreprises de conditionnement ou à des acheteurs et des exportateurs qui redistribuent les produits de l'érable en vrac ou sous forme préemballée à des magasins d'alimentation, des supermarchés ou des boutiques spécialisées. Le reste de la production, équivalente à 13 % de la production

4 Définition de la FAO, tirée d'une présentation d'André Vézina sur les Produits forestiers non ligneux, chef de projet agroforestier, Biopterre. Salon de la Forêt, Semaine des Sciences forestières de l'Université Laval, 15 janvier 2011.

5 Ministère des Ressources naturelles, Aperçu des produits forestiers non ligneux (PFNL), juin 2003
http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/apercu_PFNL.pdf

6 Fédération des producteurs acéricoles du Québec, <http://www.siropperable.ca/Afficher.aspx?page=38&langue=fr>

globale, est écoulee par les circuits courts (cabanes à sucre, marchés publics, kiosque à la ferme, vente directe)⁷.

LES AUTRES AVENUES PROMETTEUSES AU QUÉBEC

Outre l'acériculture bien implantée au Québec et la cueillette du bleuets sauvage, le Centre de développement des bioproduits (Biopterre) a identifié diverses avenues de production de produits forestiers non ligneux prometteuses pour l'avenir dont deux dans le domaine alimentaire et un dans celui des produits de la santé ou des cosmétiques.

Les champignons

De l'inventaire à la valorisation du potentiel commercial des champignons forestiers, en passant par la production et l'extraction de composantes, une douzaine d'espèces de champignons afficheraient un potentiel intéressant de développement, tels : le matsutake, la chanterelle, la morille, le bolet (cèpe) de même que la Chicouté-plaquebrière et le shiitake.

Les petits fruits et autres produits alimentaires

Les régions rurales, notamment les régions nordiques, sont productrices de nombreux petits fruits souvent méconnus : airelles, camarine, chicouté, viorne comestible, amélanchier, etc. Au même titre que les champignons forestiers, ces petits fruits peuvent être intéressants pour les communautés rurales en sus de la production de bleuets bien implantée en région ou encore de la cueillette de têtes de violon. La sève du bouleau blanc (sirop) offre également des possibilités de développement.

Les produits de santé

La forêt recèle également plusieurs plantes sauvages dont les vertus à des fins de santé ou cosmétiques sont reconnues. Tel est le cas de l'actée à grappe noire, du gingembre sauvage, du ginseng à cinq folioles, de la camarine noire, du bouleau blanc et de l'hydraste du Canada, du thé du Labrador, de la viorne trilobée et du sapin baumier. Ces plantes peuvent également être intégrées dans des aménagements agroforestiers.

DES PROJETS EN MARCHÉ

Bien implanté dans l'Ouest canadien, principalement en Colombie-Britannique et en Ontario, le développement du secteur des PFNL avance rapidement dans plusieurs régions du Québec.

Les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent figurent parmi les leaders dans ce domaine⁸. On y observe d'ailleurs une concentration d'instituts et d'organismes de recherche dans le secteur des PFNL et de l'agroforesterie⁹. Ainsi, pour pallier le manque de connaissances sur les ressources, l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a produit 30 fiches techniques en collaboration avec le gouvernement du Canada. Elle s'est également dotée d'un Plan de développement des PFNL appuyé par la Conférence régionale des élus (CRE).

D'autres régions ont réalisé diverses études dans le domaine des PFNL. Tel est le cas du Syndicat des producteurs forestiers du Centre-du-Québec qui, en collaboration avec une douzaine de partenaires, a mis sur pied un projet visant à faire l'inventaire terrain de la ressource; à établir le potentiel économique de 31 plantes et arbres sélectionnés sur le territoire de la forêt privée et publique.

Enfin depuis 2008, dans le cadre de la Politique nationale sur la ruralité, de nombreux projets (laboratoires) de mise en valeur et de développement du marché des PFNL ont pu être amorcés grâce aux pactes ruraux¹⁰. Ainsi, la Coopérative forestière Girardville¹¹, de la **région Saguenay-Lac-Saint-Jean** (MRC Maria-Chapdelaine) entend structurer et accélérer le développement de la filière des PFNL qu'elle a explorée et développée depuis quelques années.

7 MAPAQ, Monographie de l'industrie acéricole au Québec, 2011

8 <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/ruralite/reussites-rurales/produits-forestiers-non-ligneux-nouvelle-economie-forestiere/>

9 L'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), le Centre d'expertise sur les produits agroforestiers (CEPAF), le Groupement agroforestier de la Ristigouche et le Comité régional PFNL - Gaspésie, etc.

10 MAMROT, Répertoire des Laboratoires ruraux, mai 2010.

11 Site internet de l'organisme <http://www.epicea.org>; Site Internet du projet <http://www.dorigina.com>

La Coopérative de solidarité des produits forestiers non ligneux de la MRC de L'Islet¹² de la **région Chaudière-Appalaches** vise à promouvoir l'implantation de nouvelles activités de développement économique durable sur le territoire de la MRC de L'Islet, par la mise en valeur de ressources naturelles souvent négligées, notamment sur des terres en friche. Piloté par le Club Agri-Tech 2000¹³, un projet visant à introduire la culture du Miscanthus Giganteus dans trois MRC, principalement dans la MRC des Basques à cours dans la région du **Bas-Saint-Laurent**.

LA GESTION ACTIVE DE LA FORÊT

Les objectifs dans l'aménagement d'une forêt peuvent grandement varier selon les motivations des propriétaires. Certains souhaitent simplement en jouir à des fins de loisir ou s'approvisionner en bois de chauffage; d'autres comptent obtenir un revenu d'appoint, ou encore soutirer de leur boisé un revenu suffisant pour en vivre ou accroître son potentiel acéricole. Quelque uns cibleront une gestion multi-ressources de leur peuplement forestier. Peu importe les motivations, la Fédération des producteurs forestiers du Québec invite les propriétaires de boisés à souscrire au concept de gestion active de la forêt. La gestion active signifie que le propriétaire est invité à réfléchir aux objectifs poursuivis : de la conservation d'un milieu naturel à la sylviculture intensive d'un boisé. Une fois les objectifs définis, il devient plus facile de rechercher l'aide disponible pour réaliser, s'il y a lieu, les travaux préconisés pour les atteindre.

12 Site Internet de l'organisme : <http://www.mrcdislet.com>

13 Site internet : <http://www.mrcdesbasques.com/mrc>

SOURCES

Fédération des producteurs forestiers du Québec

<http://www.foretprivee.ca/>

Fédération des producteurs acéricoles du Québec

<http://www.siroperderable.ca/Afficher.aspx?page=38&langue=fr>

Agence de mise en valeur de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent, Perspectives Forêt - janvier 2009

http://www.spfbsl.com/files/Agence_janv09.pdf

Biopterre, Centre de développement des bioproduits

http://www.biopterre.com/?page_id=147

La multifonctionnalité en agriculture - Fiche d'information du MAPAQ

http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/definition_multifonctionnalite.pdf

Ministère des Ressources naturelles, Aperçu des produits forestiers non ligneux (PFNL), juin 2003

http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/apercu_PFNL.pdf

Organisation des Nations Unis pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Les produits forestiers non ligneux

<http://www.fao.org/forestry/nwfp/6388/fr/>

MRN, Aperçu des produits forestiers non ligneux (PFNL), juin 2003

http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/apercu_PFNL.pdf

MAMROT, Réussites rurales, Produits forestiers non ligneux

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/ruralite/reussites-rurales/produits-forestiers-non-ligneux-nouvelle-economie-forestiere/>

MAMROT Répertoire des Laboratoires ruraux, mai 2010.

André Vézina, chef de projet agroforestier, Biopterre. Présentation sur les Produits forestiers non ligneux,, Salon de la Forêt, Semaine des Sciences forestières de l'Université Laval, 15 janvier 2011.

MAPAQ, Monographie de l'industrie acéricole au Québec, 2011